

## **Instructions pour remplir les formulaires GEN 10A et GEN 10B – Formulaire sur le revenu supplémentaire / de renseignements – fédéral et provincial et / ou formulaire 10C – Formulaire de renseignements sur le travail indépendant**

Si le demandeur fait une demande pour perte de revenu et / ou perte de soutien et qu'il **n'est pas en mesure de fournir au complet les déclarations d'impôt et les avis de cotisation du gouvernement fédéral et du Québec, s'il réside au Québec**, pour la personne infectée par le VHC pour chaque année de revenu pré-réclamation et post-réclamation requise – le formulaire GEN 10A (fédéral) et le formulaire GEN 10B (provincial) doivent être remplis ainsi que le formulaire GEN 10 Perte de revenu / soutien – Formulaire PRINCIPAL.

Si la personne infectée par le VHC avait un travail **indépendant** au cours d'une année quelconque des années de revenu pré et post-réclamation, on **doit remplir le formulaire GEN 10C** ainsi que le formulaire GEN 10 Perte de revenu / soutien – Formulaire PRINCIPAL (et le formulaire GEN 10A et GEN 10B, s'il y a lieu).

Ces formulaires doivent être remplis par :

- (a) Une **personne infectée par le VHC vivante** dont l'infection par le VHC l'a rendue **incapable** de travailler avant d'avoir atteint l'âge de **65 ans**; OU
- (b) Le représentant personnel reconnu au titre du VHC d'une **personne mineure ou d'un adulte inapte** qui est une personne infectée par le VHC vivante dont l'infection par le VHC l'a rendue incapable de travailler avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans. **Veillez noter que les paiements pour perte de revenu ne peuvent en général pas être versés avant que la personne infectée par le VHC n'atteigne l'âge de 18 ans; cependant, dans certaines provinces, une personne qui a 18 ans est considérée mineure; OU**
- (c) Le représentant personnel reconnu d'une personne infectée par le VHC **défunte** qui est **décédée le 1<sup>er</sup> janvier 1999 ou après** et dont l'infection par le VHC l'a rendue incapable de travailler avant le décès et avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans. Cette **demande pour perte de revenu pré-décès est faite au nom de la succession** et n'est disponible que si la personne infectée par le VHC n'a pas fait de demande pour perte de revenu (ou l'autre demande pour perte de services domestiques) avant son décès; ET / OU
- (d) Les **personnes à charge** d'une personne infectée par le VHC **défunte** qui est décédée avant ou après le 1<sup>er</sup> janvier 1999 mais avant d'avoir atteint l'âge de 65 ans qui présentent une demande pour **perte de soutien post-décès** en raison du décès de la personne infectée par le VHC.

### **Définitions (GEN 10A) (GEN 10C)**

- **Un emploi régulier** signifie un emploi comportant des gages, un salaire et / ou des commissions, mais ne comprend pas un emploi relié ou indépendant comme défini ci-dessous.
- **Un emploi relié** signifie un emploi d'un conjoint, une entreprise appartenant à un conjoint, ou sous toute autre circonstance où la personne infectée par le VHC est exemptée des cotisations d'assurance-emploi, mais ne comprend pas le travail indépendant tel que défini ci-dessous.

- **Un travail indépendant** signifie l'exploitation d'une entreprise, d'une pratique professionnelle ou autre entreprise dont la personne infectée par le VHC était un partenaire ou l'unique propriétaire, y compris une entreprise, une pratique professionnelle ou autre entreprise, exploitée par l'entremise d'une société par actions à responsabilité limitée et où la personne infectée par le VHC fait effectivement un travail indépendant.

#### **Définitions (GEN 10B)**

- **L'équivalent d'un conjoint** comprend une situation où la personne infectée par le VHC, qui n'a pas de conjoint, soutient un enfant mineur vivant à la maison.

Veillez vous assurer **d'inclure toute preuve d'impôt** telle que la suivante : T-4, déclaration du revenu d'emploi, déclaration du revenu d'entreprise, déclaration du revenu d'une pratique professionnelle, avis de cotisation, états financiers ou autre documentation fournissant une preuve de revenu de la personne infectée par le VHC pour chaque année de revenu pré et post-réclamation requise comme exigé dans le formulaire pertinent.

Si vous avez besoin de plus d'espace pour répondre, veuillez **photocopier** la partie pertinente du formulaire avant de le remplir et vous servir de cette photocopie vierge pour compléter votre réponse ou donner votre avis.